

CONFERENCE DE PRESSE 20.09.2017

Les retraités ne sont pas des nantis

- Le Président : «*Les pauvres d'aujourd'hui sont souvent moins les retraités que les jeunes. Je leur demande donc, pour les plus aisés, un effort* ». (un retraité aisé à partir de 1200 euros...)
- Le SMTC : «*Plus on progresse dans l'âge, plus on a des revenus moyens élevés. Les plus âgés sont ceux qui ont les revenus moyens les plus élevés. Si on voulait vraiment la justice sociale, c'est eux qu'on ferait payer le plus cher* ». (Un retraité aisé à partir de 1300 euros.)

Qu'en est-il de la situation des retraités ?

Au niveau des revenus :

La DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) vient de publier « Les retraités et les retraites - édition 2017 » qui reprend toutes les données disponibles jusqu'en 2015 pour les principaux régimes de retraite obligatoires et facultatifs, ainsi que d'invalidité.

En 2015, pour 16 millions de retraités, le montant de la pension moyenne s'élevait à 1.376 euros bruts mensuels, tous régimes confondus (salariés du privé, artisans, indépendants, agriculteurs,)

Comparaison avec un « SMICARD » : Pour un temps de travail hebdomadaire de 35 h, le SMIC est à 1 467 € brut soit environ 1 140 € net. Personne n'oserait dire d'un Smicard qu'il est une personne aisée. C'est pourtant ce qui est dit d'un retraité.

En Isère, selon le schéma « autonomie », des situations très hétérogènes au sein du département, avec notamment des montants de retraite relativement faibles au sein de certains territoires du centre nord de l'Isère et des montants plus élevés au sein de l'agglomération. Il existe en outre au sein même de chaque territoire des situations de précarité financière des seniors ou des personnes en situation de handicap qui doivent être prises en compte par la politique autonomie.

Selon l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise : Des personnes âgées qui ne sont pas épargnées par la pauvreté : 7,7% des 60-74 ans vivent sous le seuil de pauvreté tout comme 8,5% des 75 ans et plus...

Rappel pour 14 millions de retraités :

> - Pas de revalorisation des retraites supérieures à 1200 euros depuis avril 2013. L'augmentation de 0.8 % annoncée par le Gouvernement est insuffisante pour compenser la perte de pouvoir d'achat.

> - 2013 : Création de la Contribution additionnelle de solidarité de 0,3% payée uniquement par les retraités

> - 2014 : Suppression de la "demi-part des veuves"

> - 2017 : Augmentation de la CSG de 1,7%.

- Annonce de la réduction de 5 € par mois de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) qui visera de nombreux retraités locataires.

- Fiscalisation de la majoration familiale.

Le SMTC en rajoute une couche avec l'augmentation de 100 euros de la tarification transports pour les personnes de plus de 75 ans, sans information préalable, sans concertation...comme le souligne l'ADTC.

Selon la revue « Notre Temps », pour beaucoup de retraités confrontés au gel des pensions depuis quatre ans, à l'augmentation des frais de santé restant à leur charge, voire aux difficultés de leurs enfants, l'effort est difficile. Pour l'instant au jeu de la hausse du pouvoir d'achat, les retraités sont clairement les perdants...

Selon la onzième vague du baromètre IPSOS-SPF, « si plus d'un Français sur trois dit avoir déjà fait l'expérience de la pauvreté, la situation semble encore plus préoccupante pour les personnes âgées, y compris lorsqu'elles sont encore en situation de travailler. Or, la fragilisation de ces acteurs de la solidarité entre générations pourrait bien, via un effet « domino » préoccupant, avoir des répercussions sur le reste de la population».

Selon l'observatoire des inégalités, « la pauvreté touche en premier lieu les enfants, les adolescents et les jeunes adultes (20-29 ans) dont plus d'un sur dix est pauvre. Parmi les 4,8 millions de pauvres au seuil de 50 % du niveau de vie médian, 1,7 million (plus du tiers du total) sont des enfants et des adolescents.

Qui sont les pauvres ? Des femmes, des non diplômés, des sans-emplois, des travailleurs pauvres, des immigrés et : « Les plus de 60 ans moins souvent concernés : ils constituent 10,7 % des personnes pauvres. Ce qui ne signifie pas pour autant que leur situation soit moins grave : une partie de ces personnes, notamment en milieu rural, survivent avec de très bas revenus. On le dit rarement, mais les plus âgés sont dans une situation particulière qu'il faut prendre en compte : il est très peu probable que leur situation évolue, alors que les plus jeunes peuvent toujours espérer un avenir meilleur».

Dans son avis annuel sur la situation des retraités, le comité de suivi des retraites souligne : « le niveau de vie moyen des retraités pourrait se dégrader à l'avenir comparé à celui de l'ensemble de la population. Un tel phénomène, en rupture avec les évolutions observées depuis le début des années 1970, expose cette catégorie de personnes à un risque de pauvreté... les pensions vont probablement progresser moins vite que les revenus d'activité ».

Citoyens comme les autres, il est normal que les retraités participent aux efforts pour redresser le pays. Mais laisser supposer qu'ils sont des nantis de la République, et qu'il faut qu'ils soient un peu moins riches pour que les jeunes soient un peu moins pauvres, procède d'une rhétorique bien dangereuse qui ne fait qu'alimenter les tenants de la guerre des âges.

Au niveau des patrimoines :

Selon l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, en Isère, près de 3 ménages sur 4 dont la personne de référence est âgée de 80 ans et plus, sont propriétaires, et 52,8% des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans et plus vivent dans une maison. Mais on peut être propriétaire et pauvre...

12103 logements privés potentiellement indignes en Isère en 2013 dont 1176 en très mauvais état : 48% de ces logements sont occupés par des personnes de plus de 60 ans.

Au niveau de l'isolement :

Dans un rapport remis à la ministre en juillet 2017, Jean-François Serres (Petits Frères des Pauvres) estimait à 1,2 million le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans en situation "d'isolement relationnel". Et il constatait que cette solitude peut être un facteur majeur d'accélération de la perte d'autonomie.

Plus de 40% des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus vit seul en Isère en 2012, induisant, en lien avec la perte d'autonomie, des enjeux d'isolement, d'accès aux services ou encore de lien social.

Ce qui pose la question de l'utilisation des transports en commun par les Personnes Agées, quand on sait par exemple qu'un sénior sur quatre n'a pas de véhicule en Isère, qu'un ménage sur deux de plus de 80 ans est sans voiture... Ces personnes se situant principalement dans les zones urbaines.

Au niveau de la perte d'autonomie :

Environ 9000 personnes âgées dépendantes figurent sur liste d'attente pour entrer en établissement médicalisé en Isère. L'enquête a permis d'identifier plusieurs territoires en tension : le territoire de l'Agglomération Grenobloise, qui malgré les ouvertures de places ces dernières années se caractérise toujours par des besoins non satisfaits.

L'Assemblée nationale s'est saisie de l'épineux dossier des maisons de retraite. La "mission flash" diligentée le 3 août 2017 par la commission des Affaires sociales a rendu le 13 septembre ses conclusions et adressé ses préconisations à la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn.

Ce travail parlementaire intervient après une série de grèves déclenchées dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) au printemps et à l'été 2017. Les personnels dénonçaient leur manque de moyens pour prendre soin des résidents qui leur sont confiés. "Le secteur est en souffrance, clairement!", remarque Monique Iborra, députée (La République en Marche) de Haute-Garonne, qui a piloté les travaux parlementaires.

Premier élément pointé par l'élue: le sous-effectif en personnel, "unaniment reconnu" par l'ensemble des professionnels, des élus, des représentants des familles. Une situation qui rend les conditions de travail "particulièrement préoccupantes, tant du point de vue physique que psychologique, poursuit la députée, les accidents du travail en Ehpad

seraient aujourd'hui supérieurs à ceux enregistrés dans le secteur du BTP..." Autres lacunes soulignées par la mission: les difficultés à recruter et à fidéliser les médecins coordonnateurs dans les Ehpad – un tiers n'en n'aurait pas, alors que leur présence est obligatoire- ; l'absence d'infirmier de nuit dans "la grande majorité des établissements". Une réalité qui génère un nombre important d'hospitalisations – parfois évitables-aux urgences.

Elle s'inquiète du reste à charge assumé par les résidents et leurs familles.

A la dernière assemblée générale d'ALERTES, notre Présidente rappelait en ces termes les propositions d'Alertes : « A ce jour, j'ai le sentiment que tout reste à faire, tout ce que préconisait notre résolution d'AG du 28 mai 2016 :

- Une politique de santé publique qui prenne en charge le handicap et la perte d'autonomie sans aucun critère de discrimination d'âge.
- Une loi complémentaire centrée sur les établissements dont : Le libre choix du lieu et du moment d'entrer en établissement, avec de réelles possibilités d'accessibilité financière.
- Des EHPAD dotés de moyens et d'effectifs suffisants
- Un soutien urgent et une refonte des services à domicile».

Ces constats soulèvent la question de l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie notamment dans le cadre d'un maintien à domicile de plus en plus long et d'une entrée en établissement de plus en plus tardive. C'est ce que préconise le schéma autonomie. Alertes par ses propositions a largement contribué à cette prise de conscience. Cette question du domicile est d'autant plus importante qu'à Grenoble 13.330 personnes de plus de 75 ans dont 29 centaines, vivent à domicile et n'aspirent qu'à y rester. Ils soulèvent aussi la question de l'avenir de l'aide à domicile et des associations qui en relèvent. Alertes est très préoccupée.

Alertes se positionne sur 2 dispositifs :

1- « Les Vignes » en danger !

Il y a 15 ans, suite à la fermeture des domiciles collectifs, un dispositif a été mis en place sous forme : « d'appartements regroupés à services partagés » dans le quartier de l'île verte à Grenoble.

Ce dispositif, modeste quantitativement (18 bénéficiaires aujourd'hui), s'adresse à des personnes qui ne peuvent plus rester chez elles mais qui ne souhaitent pas pour autant entrer dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

Ce dispositif novateur a fait ses preuves depuis bientôt 15 ans à la grande satisfaction de l'ensemble des personnes qui en ont bénéficié.

Les personnes habitent donc dans des appartements dont ils sont locataires ; ils bénéficient par ailleurs de la présence 24h/24 et tous les jours d'une aide à domicile qui peut intervenir à tout moment en cas de besoin grâce à une téléalarme internalisée.

Mais aujourd'hui ce dispositif est en danger car il est figé dans un paradoxe, repéré depuis longtemps : il faut avoir des revenus limités pour prétendre à un logement social,

Ce dispositif ne peut fonctionner que si les 18 places qu'il offre sont occupées. Il existe une solution : Faire sauter le verrou du plafond de ressources. Ce qui est pour l'instant illégal! Cette dérogation (pour 18 ménages seulement) résoudrait le problème du recrutement (étant donné le nombre de demandes en EHPAD)

Au moment où la Loi Adaptation de la Société au Vieillessement encourage la création de solutions innovantes, au moment où le Département de l'Isère reconnaît enfin l'intérêt d'un tel dispositif (cité dans le schéma autonomie 2016-2020 comme une des solutions à développer dans les prochaines années), il serait dommageable que ce dispositif alternatif ne puisse perdurer.

2- C'est dans ce contexte que se pose la question de *l'avenir du service social personnes âgées du CCAS de Grenoble.*

Ce service a été créé au début des années 70. Il s'agit d'un service social polyvalent de catégorie qui accompagne une population déterminée (par exemple les personnes âgées) dans tous les aspects de la vie quotidienne, que ce soit des difficultés financières, des problèmes de santé, ou liées à la perte d'autonomie.

Depuis des années, dans un souci de proximité, les assistantes sociales et leur secrétariat, ont été installés dans les différents secteurs de la ville et notamment dans les centres sociaux devenus aujourd'hui « Maisons des habitants ». Elles sont ainsi intégrées dans la vie du quartier, en liaison quotidienne avec les autres acteurs sociaux, et bien connues par les habitants.

Elles ont à la fois

- des actions de prévention en direction de ce public fragile
- mais aussi mise en place de services de soutien à domicile
- elles sont les interlocutrices privilégiées des établissements sanitaires pour préparer les sorties après une période d'hospitalisation,
- elles assurent l'accompagnement psychologique et aident aux démarches pour l'entrée en établissement qui aujourd'hui doivent se faire en ligne, outil pas encore bien maîtrisé par les plus âgés!
- Elles ont un rôle important dans ce qu'on appelle aujourd'hui : l'aide aux aidants.

Le financement de ce service a été assuré à la fois par le département et par le CCAS de Grenoble.

Ce service comprend aujourd'hui vingt travailleurs sociaux, neuf secrétaires et quatre conseillères d'aide sociale (professionnelles qui aident au montage administratif de dossiers notamment concernant les demandes d'APA qui doivent aussi dorénavant se faire en ligne et les demandes d'aide sociale à l'hébergement) et accompagnent 4900 personnes !

Le Département de l'Isère a décidé de reprendre l'accompagnement social des personnes âgées au sein de leurs SLS (Services Locaux de Solidarité) qui sont déjà débordés par leur public habituel et ne font pas de visite à domicile.

Ce qui ne sera pas sans conséquence pour les personnes âgées qui ne bénéficieront plus d'un accueil de proximité et qui surtout devront s'adresser à des services différents en fonction du problème rencontré... ..Ce disant, il ne s'agit pas de mettre en cause le professionnalisme des personnels du département...

Nous demandons le maintien de ce service au sein du CCAS...

Si le département fait valoir sa compétence en matière de personnes âgées, nous demandons le maintien de l'ensemble des personnels concernés et des objectifs de ce service.

Pour conclure, je veux insister sur le rôle que jouent les retraités dans notre société en ce qui concerne le bénévolat et l'emploi.

Selon l'IFOP pour France Bénévolat les dernières données consolidées concernant le nombre de bénévoles en France conduisent à une estimation de 12,7 millions de Français bénévoles dans une association, les plus de 65 ans ayant un taux d'engagement plus élevé que la moyenne de la population.

Les retraités sont la catégorie socio-professionnelle la plus représentée parmi les maires : 60 % d'entre eux ont plus de 60 ans. Quant aux conseillers municipaux, le gros de leur bataillon est constitué par les 60-64 ans (177 pour 10000 habitants).

Ils sont particulièrement actifs dans des secteurs comme le sport, la culture et les loisirs, l'humanitaire et la solidarité. Ils sont nombreux dans les unions de quartier ou dans des associations dont l'activité relève de l'humanitaire par la transmission des compétences. Sans ces retraités bénévoles que deviendrait la plupart de ces associations, et institutions ?

En ce qui concerne l'emploi, le Schéma autonomie estime que les établissements pour personnes âgées représentent l'équivalent de plus de 6200 emplois à temps plein en Isère.

361 antennes de services d'aide et d'accompagnement à domicile représentent près de 3500 emplois en équivalent temps plein...à quoi il faut ajouter les milliers d'emploi d'aide à domicile par les associations.

Un appel à la jeunesse et aux retraités pour un pacte intergénérationnel en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble :

Jeunes et vieux, nous sommes embarqués sur un même bateau. Ensemble nous devons construire une société pour tous les âges, où habitat, transports, services seront pensés pour tous les âges, où les politiques de santé répondront aux besoins de tous, où les solidarités intergénérationnelles pourront s'exprimer pleinement, où la culture, la formation seront accessibles à tous les âges, où l'avenir de la planète sera notre bien commun.

Toute correspondance doit être adressée à :

Madame la Présidente d'ALERTES, La Grange du Château, 8 rue du Château 38320 EYBENS

Tél **04 76 24 08 63** Secrétariat 9h-12h

Site web : www.alertes38.org - Courriel : contact@alertes38.org